truction électrique de Lyon, à Lille; Bosano Louis, ingénieur civil des mines, à Paris; Brossard Jean, à Mazargues (Bouches-du-Rhône); Bruel Pierre, directeur de la Franco-Belge des Laminoirs et Tréfileries d'Anvers; Bracq André, du groupement amical de la région d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes; Chrétien Georges, à Saint-Cloud; Chotard André, entreprise générale du Bâtiment, à Paris; Clavelly Victor, ingénieur-directeur des Houillères d'Aubin, Figeac (Lot); Colin Charles, à Sens (Yonne); Colin M.-E.-A., à Paris; Collette Henri, administrateur de Sociétés, à Paris, etc...

Après quelques paroles de bienvenue, M. Cuvelette invita les visiteurs à remonter en wagons pour se rendre à la fosse № 2.

Dans une salle, aménagée spécialement, M. Buchet, directeur des mines de Lens, fit une courte, mais très intéressante causerie, agrémentée de projections, sur les installations du jour et du fond des mines de Lens.

Puis les ingénieurs assistèrent à une démonstration du travail des mineurs. A cet effet, une galerie et des veines artificielles avaient été aménagées au jour, avec le matériel moderne actuellement employé et, sans descendre au fond, les visiteurs purent voir, de la façon la plus exacte, comment on extrait le charbon.

On passa à la visite des puissantes machines qui fournissent la force motrice et on assista sur le carreau à la remonte des berlines de houille, du triage jusqu'au chargement des wagons.

Le déjeuner

Midi allait sonner. Toujours par le même mode de locomotion, la caravane revint vers la gare Sainte-Elisabeth et le train stoppa en face de la formidable construction qui abrite les grands bureaux des mines de Lens. C'est dans la salle des fêtes de ce magnifique bâtiment, en voie d'achèvement, que la Société des Mines de Lens offrit à ses visiteurs un excellent déjeuner.

Quand le champagne pétilla dans les coupes, M. Bollart, au nom du Conseil d'administration des mines de Lens, exprima toute sa satisfaction et sa joie de souhaiter la bienvenue aux ingénieurs civils de France.

« Votre président, dit-il en substance, ne pouvait mieux faire que de vous proposer comme début de votre excursion, de visiter une œuvre industrielle commencée en 1856 et qui fut interrompue pendant la guerre dévastatrice.

« Aujourd'hui, M. le président Cuvelette peut être fier de vous présenter la résurrection merveilleuse de cette œuvre, dont la Société des Ingénieurs Civils de France saura apprécier la valeur et l'énorme effort technique et social accompli par Lens ».

M. Monteil, au nom de la Société des Ingénieurs Civils dont il est le vice-président, répondit. Après avoir rendu hommage au président, M. Cuvelette, il remercia la Société des mines de Lens du chaleureux accueil qui avait été réservé aux sociétaires.

Aux œuvres sociales

Le temps étant très limité, M. Cuvelette invita les convives à reprendre leurs places dans le train spécial qui devait les conduire à la cité de la fosse № 11, où le convoi arriva à 11 h. 10.

Les ingénieurs visitèrent le groupe des œuvres sociales de la cité Saint-Pierre.

On commença par le Dispensaire, l'Ouvroir et l'Enseignement ménager.

Dans la salle des fêtes, les visiteurs assistèrent à un ballet « Les Vagues », dansé avec un ensemble parfait par les fillettes de l'école de la cité, sous la direction de Mlle Léger, et à une démonstration de gymnastique rythmique. On visita ensuite l'atelier de couture et les jardins ouvriers.

A la Société H. G. D.

La caravane fut ensuite dirigée sur la fosse № 8, où sous la conduite de M. Périlhon, directeur, les ingénieurs visitèrent les importantes usines de la Société : « Hulles, goudrons et dérivés ». Là M. Périlhon fournit des explications sur la chimie des dérivés de la houille.

A Pont-à-Vendin

Sans perdre une minute, les excursionnistes se rendirent à Pont-à-Vendin, où ils visitèrent rapidement l'installation des fours à coke et l'usine d'ammoniaque synthétique.

A Violaines

A 17 h. 05, tout le monde remonta en voiture. Par la portière, les voyageurs admirèrent les installations d'embarquement et de stockage du rivage, les ateliers et magasins centraux; la verrerie de la Société Franco-Belge; l'usine d'acide nitrique de la Société Ammonia.

Une courte visite fut faite à l'usine de carbure et de cuivre de Violaines, et le train spécial prit la direction de Lille, où il arriva à 18 heures.

G. D.

La réception à la Chambre de Commerce de Lille

A l'issue du banquet qui fut servi dans les salons de l'Hôtel Carlton, à Lille, les ingénieurs civils se rendirent à la Chambre de Commerce où ils furent reçus par M. Descamps, président.

Nous avons remarqué la présence de M. Cuvelette, président de la Société des Ingénieurs Civils de France ; M. Masquelier, vice-président ; M. Gall, ancien président ; M. Herlin, secrétaire ; M. Lumet, maître de conférence à l'Ecole Centrale ; M. Boujard, secrétaire général de la Préfecture du Nord et M. Simons, chef de cabinet du Préfet ; M. le général Boquet ; M. Nicolle, député ; M. Guilbaut, conseiller général ; M. Gernet, directeur de l'Institut Industriel du Nord.

M. DESCAMPS prit le premier la parole. Il remercia les ingénieurs civils d'être venus à la Chambre de Commerce. Il rendit un hommage aux ingénieurs pour l'aide qu'ils ont apportée au relèvement de notre territoire après les années de guerre.

M. CUVELETTE remercia M. Descamps ; il déclara qu'il appréciait l'honneur qui était rendu aux ingénieurs. « Je tiens, dit, à rendre également hommage à vos populations pour l'effort qu'elles ont donné pour relever votre pays des désastres de la guerre.

A la suite des discours, une partie concert a été offerte dans la grande salle d'honneur de la Chambre de Commerce par l'orchestre de la Société des Concerts Populaires.

LA JOURNEE DE SAMEDI

A 8 h. 30. — Départ en autocars des hôtels pour assister à la conférence de M. Swynghedauw, directeur de l'Institut Electro-Mécanique, boulevard Louis XIV, à Lille, sur le « glissement des courroies », avec expériences.

A 9 h. 15. — Départ pour La Madeleine et visite des établissements Kulhmann.

A 12 heures. — Déjeuner offert à Lille par les établissements Kulhmann.

A 13 heures. — Départ pour Anvers.

Le Congrès National des Mutilés du Travail à Lille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. FAVIERES, excusa ensuite M. Roger Salengro, député-maire de Lille, souffrant, et de qui il fit part des sentiments amicaux. Il salua ensuite les congressistes eu nom de la ville de Lille, leur déclarant notamment : « Vous ne nous devez aucun remerciement. Ce que nous avons fait pour vous, nous l'avons accompli avec tout notre cœur. N'êtes-vous pas les plus nobles des mutilés. Les traces douloureuses que vous portez dans votre corps ont été faites au cours d'un travail utile au progrès de l'humanité, au cours de la lutte pour la vie, dans la paix travailleuse. Nous vous saluons, car vous avez des droits sur nous, des droits sur la Société à la prospérité de laquelle vous travaillez.

« Ces droits là, les excellents avocats qui sont ici travaillent de leur côté à la faire valoir. Et je me tourne vers eux en leur disant : « Voici la plus noble des causes que vous aurez à défendre. Je salue MM. les Avocats qui sont à vos côtés ».

M. VALENTIN, avocat, maire de Dunkerque, remercia ensuite au nom des avocats la municipalité de Lille de son accueil si sympathique; il ajouta : « Oui, nous considérons que notre rôle d'avocat est encore relevé, quand nous avons à protéger devant les tribunaux des droits des accidentés du travail. Toute la corporation des avocats par la présence de ses représentants à Lille, affirme cet orgueil, cet idéal de son rôle. Aux parlementaires, pour la défense des mutilés du travail, nous demandons d'être à nos côtés. » En terminant, M. Valentin salue la ville de Lille et formula un vœu pour le prompt rétablissement de M. Roger Salengro.

— Enfin, M. Guillet, président de la Commission exécutive du Congrès des mutilés, parlant au nom de M. Marcet, secrétair général du groupement, remercia à son tour la ville de son accueil, parla en outre du lien de solidarité qui unit récemment toutes les régions de la France en faveur des sinistrés du Midi.

Des vins d'honneur terminèrent cette réception.

La séance de l'après-midi

Le Congrès recommença ses travaux à 2 h., et avant de reprendre l'examen de la question abordée le matin, voulut regler d'autres points.

De l'application des prescriptions de la loi de 1898 aux mineurs de 21 ans. — Me Labat, avocat à Nimes, rapporteur, exposa que l'article 18 de la loi édicte que l'action en indemnité se prescrit par un an, mais l'article 2.252 du Code civil stipule que la prescription ne court pas contre les mineure et les interdits. La Cour de Cassation s'est prononcée contra l'applicabilité de l'article 2.252 du Code civil aux dispositions de l'article 18 de la loi de 1898.

Il est décidé qu'une double action sere engagée; l'une par la voie parlementaire, l'autre par la voie judiciaire, la Fédération devant plaider à fond la question devant la Cour de Cassation. Le but de cette double action sera de faire établir que la prescription d'un an ne s'appliquera pas aux mineurs, en matière d'accidents du travail.

Reprise de la discussion relative aux décisions des juges de paix. — Après une discussion à laquelle prennent part le rapporteur M. Brandelet et MM. Dormegeville (Alpes-Maritimes), Geneslé (Sarthe), Mingoz (Doubs), Thoyet (Somme), Feuvergne (Loire), il est décidé que M. Brandelet lera un rapport complémentaire sur cette delicate question.

Pour une meilleure défense des blessés devant les tribunaux. — M. Le Griel (Saint-Etienne) déplore que ne se soient pas créés de grands comités régionaux de défense, à qui les militants de la Fédération puissent s'adresser. Il pense que l'avocet pleidant pour le blessé doit être rémunéré non pas forfaitairement, mais selon son travail.

Me Blément (Valenciennes) demande que l'adresse de l'avocat commis soit portée au bas des convocations, et que les greffiers de justice de paix ne puissent se présenter en justice pour défendre les Compagnies d'assurances.

M. Geneslay (Sarthe) pense que le blessé doit pouvoir laire choix de son avocat, lequel serait rémunéré par l'Etat. Me Cussin (Rhône) est du même avis ; libre choix et rémunération fixée par décret.

M. Thoyot (Amiens) désire que les médecins des Compagnies d'assurances ne soient pas nommés experts par les tribunaux.

M. Bijon (Basses-Pyrénées) ne croit pas qu'il laille faire rémunérer l'avocat par l'Etat, et cela pour réserver l'indépendance de l'avocat.

M. Minjoz (Doubs) demande que la Fédération établisse un recueil de jurisprudence. M. Moithy (Lille) réclame la création d'urgence d'un service juridique pour la région Lille-Roubaix-Tourcoing.

Résumant le débat, M. Le Griel (Saint-Etienne) est d'avis de créer quelques grands centres d'activité juridique, organisme d'études se réunissant périodiquement, examinant les questions de principe, et rendant compte à la Fédération de leurs travaux.

Au nom de la Fédération, M. Le Moullec estime qu'elle ne peut créer dans toutes les régions des centres d'études, vu la difficulté de trouver les cadres nécessaires. La Fédération va créer des conseils fudiciaires sur le plan départemental, par étapes, mais reliés étroitement avec le siège centrel. La Fédération veut organiser la défense sur le cadre national.

La question est renvoyée à l'élude.

L'assemblée décide d'adopter le libre choix de l'avocat, rémunéré par décret, comme en matière médicale.

Lorsque les travaux de la conférence furent terminés, M. BALAVOINE au nom du barreau de Lille, exprima aux avocats les sentiments de sympathie de leurs confrères da Lille.

Puis M. Le Moullec, au nom de la Fédération, leur adressa ses remerciements pour leur collaboration et souhaita de les retrouver l'an prochain au Congrès d'Avignon.

La séance d'aujourd'hui

Aujourd'hui se continuera le Congrès des mutilés. Séance à 9 h. 30, à l'Hôtel de Ville de Lille. Assemblée générale.

Rejet du pourvoi de G. Froissard qui assassina sa grand'mère dans la Somme

La Chambre criminelle de la Cour de Cassation a rejeté les pourvois formés par Gaston Froissard, condamné à mort par la Cour d'assises de la Somme, le 8 avrit 1930 pour avoir assassiné sa grand'mère ; d'Ahmed Koder, condamné à mort par le tribunal militaire d'Alep, le 20 février 1930, pour assassinat et vol at de Mohmed Bourkias, condamné à mort par la Cour criminelle d'Alger, le 25 mars 1930, pour assassinat et vol.

La terrible catastrophe de Courcelles-lez-Lens devant le Tribunal de Béthune

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le contrôle de l'Etat accuse

M. Gaguerre, ingénieur en chef du contrôle des Mines, fut ensuite appelé à la barre et pendent plus d'une heure il mit le Tribunal en courant des constatations qu'il a faites et des résultats de son enquête personnelle. « Je crois, dit-il, à un accident de grisou excessivement faible par ses manifestations dynamiques et calorifiques ». Il ajoute que c'est l'insuffisance du circuit de retour d'air qui a provoqué l'inflammation du grisou.

Cherchant à situer la responsabilité, le contrôleur estima que le retour d'air créé en janvier était insuffisant en juillet.

Le président lui demandant ce qu'il pensait de la responsabilité des inculpés, « Je bloque M.M. Decouffa, Hostallery et Savelon, répondit-il, car ils avaient peu de service ».

Grisou ou combustion de poussières ?

Ce lut ensuite un défilé de témoins dont l'audition provoqua de fréquentes interventions des avocats.

Puis ce fut la déposition extrêmement intéressante de M. SAINTE-CLAIRE-DEVILLE, ancien ingénieur à l'Escarpelle, actuellement directeur des Mines de la Sarre. Celui-ci posa le problème sur un autre plan et l'on sa demanda alors si la déflagration mortelle du 31 juillet était le fait du grisou ou bien de la combustion des poussières.

La plaidoirie de Me Escoffier

« Devant ces révélations, devant les explications techniques fournies par le directeur des Mines de la Sarre, dit Me Escoffier, au nom du Syndicat des Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais il serait dangereux de déclarer qu'il ne s'agirait plus seulement de grisou ». L'avocet prétend alors que les fosses de l'Escarpelle sont grisouteuses et que toutes les précautions n'avaient pas été prises.

Quelques personnes ricanant dans la salle, Me Escoffier se retourne vers elles et les apostrophe rudement. « C'est un scandale que cette hilarité ».

L'avocat affirma alors sa confience dans le véracité des déclarations faites par M. Gaguerre, fonctionneire, qu'il opposa à celles de M. Sainte-Claire, ingénieur d'une compagnie privée.

« Tous les ouvriers mineurs, dit-il en terminant, réclament maintenant une expertise qui seule à mon avis fera la lumière sur cette affaire ».

La plaidoirie de Me Phalempin

A 19 h. 30, Me Phalempin prit la parole. Reprenant les causes de la catastrophe « le coup de mine a été l'élément détonateur et c'est en raison de la composition du mélange détonnant que doivent être poursuivies les personnes inculpées : ce sont MM. Lecouffe et Hostallery qui sont responsables de cette composition ».

Me Phalempin retraça l'histoire de l'accident, reprit les déclarations des témoins et appuya sur la présence notoire du grisou.

« Il y a faute grave à propos du dispositif du retour d'air très insuffisant ».

A 20 heures la séance lut suspendue pour une durée d'une heure et demie.

A la reprise de l'audience, Me Aubertot, avocat général, a prononcé un réquisitoire très serré, demandant un exemple. On entendit ensuite Mes Kremp père et fils, et, à une heure du matin l'audien se poursuivait par les plaidoiries de Mes Allart et Deschodt.

H. L.

Un pendu à la gendarmerie de Seclin

Jeudi, Vaillant Henri, 56 ans, sans profession, demeurant à Seclin, rue Pasteur, s'est présenté à la gendarmerie, se constituant prisonnier pour subir une peine d'emprisonnement faisant l'objet d'un extrait de jugement pour menaces de mort. Il fut placé dans la chambre de sûreté vers 18 h. 30.

Une demi-heure plus tard, quand sa femme lui apporta son repas, le maréchal des logis-chef Sintive trouva Vaillant accroupi derrière la porte, mais grande fut sa stupéfaction en constatant que le détenu Vaillant ne donnait plus signe de vie. Il s'était pendu à l'aide d'une bandelette retenant un pansement à son pied. L'extrémité de cette bandelette n'était attachée nulle part, mais on suppose qu'elle s'était détachée.

Le Parquet de Lille, représenté par MM. Necton, substitut du Procureur de la République; Glorian, juge d'instruction; Lavallard, greffier; docteur Vielledent, est descendu sur les lieux vendredi. Il a conclu à un suicide.

La tombola de la Caisse de secours mutuels des contributions indirectes

Nous publions ci-dessous la liste des numéros gagnants des lots les plus importants de la grande loterie de bienfaisance organisée au profit du préventorium de la Société de Secours Mutuels du Syndicat National des Employés des Contributions Indirectes et dont de nombreux billets furent vendus dans le Nord et le Pas-de-Calais :

Une auto 7 C.V. complètement équipée : 262.703 ; Une superbe chambre à coucher : 286.200 ; Une salle à manger moderne, chêne ciré, 6 pièces : 72.867 ; Une motocyclette : 172.646 ; Une machine à coudre avec coffret, table noyer : 153.912 ; Une machine à coudre même modèle : 142.509 ; Un bureau ministre en chêne verni : 266.532 ; Une bicyclette type luxe : 97.198 ; Une bicyclette même modèle : 5.300 ; Une bicyclette roulière : 235.792 ; Un fauteuil « tonneau » : 131.505 ; Un appareil de T.S.F. 3 lampes : 226.585 ; Un appareil de T.S.F. : 41.063 ; Une belle garniture de cheminée : 100.373 ; Une montre-remontoir en argent : 990.673 ; même lot : 186.682 ; même lot : 154.611 ; même lot : 89.921; Un appareil photographique : 125.604, etc., etc...

Des décisions du Conseil d'Etat au sujet d'élections municipales dans le Nord

Le Conseil d'Etat a rejeté : 1. La requête des sieurs Galliliez et Morly (élections municipales d'Estrun (Nord) ; 2. La requête du sieur Nicolle (élections municipales de Villers-sire-Nicolle) (Nord) ; 3. La requête du sieur Liénart (élections municipales de Millonfosse) (Nord) ; 4. La requête des sieurs Carpentier et Audegond (élections municipales d'Aubry) (Nord).

Les élections du 12 mai 1929 sont annulées dans leur ensemble ; l'arrêté du Conseil de Préfecture réformé.

Sur requête des sieurs Gumez et autree (élections municipales de Vieux-Mesnil) (Nord), le Conseil a annulé l'arrêté attaqué ; l'élection du sieur Forest est annulée. Le surplus est rejeté.

Une terrible collision à Ennetières

Un motocycliste est tué, sa femme est grièvement blessée

Un grave accident s'est produit jeudi à Ennetières, petit village situé entre Lille et Pont-à-Marcq, près de l'estaminet tenu par Mme Vve Lubrez.

Deux autos se dirigeaient vers Lille; M. et Mme Lamy, demeurant à Marcq-en-Baroeul, 28, rue du Midi, qui se trouvaient en motocyclette, voulurent les doubler. A la suite d'une fausse manœuvre, M Lamy est allé se jeter sur une auto qui venait en sens inverse.

M. et Mme Lamy furent projetés sur le sol.

M. Lamy avait la jambe gauche brisée et sa femme un moliet arraché.

La voiture municipale les transporta à l'hôpital de la Charité.

M. Charles Lamy, que l'on amputa de la jambe gauche, est décédé vendredi à 5 h. du matin. Sa femme reste dans un état inquiétant.

Grave collision d'autos près de Cambrai

Vers minuit, dans la nuit de jeudi a vendredi M. Dubois, représentant de sucrerie, demeurant à Saint-Olle-les-Cambrai, s'en venait en auto de Monchecourt, son pays natal. Dans sa voiture se trouvaient sa femme et d'autres membres de sa famille.

M. Dubois avait pris à Aubigny-au-Bac la route nationale qui va de Cambrai à Douai ; il suivait celle-ci en direction de Cambrai, à l'effet de regagner sa demeure. Il se trouvait ainsi à proximité du village d'Epinoy (P.-de-C.) à environ 9 kilomètres de Cambrai, lorsque, en sens inverse, survint une « conduite intérieure » se dirigeant sur Douai et occupée par des personnes habitant LILLE.

Les deux véhicules, roulant à vive allure, entrèrent en collision. La voiture de M. Dubois écopa sérieusement, et ses occupants furent tous blessés, particulièrement M. Dubois ; seule, Mlle Dubois sortit indemne de l'accident. Mme Dubois, de son côté, fut retirée des débris de l'auto, la rotule gauche déniise.

Les voyageurs se rendant à Lille, épargnés par la collision, sans blessure aucune reprirent la route. Les constatations d'usage ont été faites et une enquête est en cours.

Le concours annuel d'Education Physique des cours d'apprentis du réseau du Nord s'est déroulé à Arras

Au magnifique stade du Petit Bapaume, dans le cadre charmant de la cité du chemin de fer du Nord, de la gare du chef-lieu du département du Pas-de-Calais, se sont déroulées, pendant toute la journée de vendredi, les épreuves dites du concours annuel d'éducation physique, méthode Hébert, entre les élèves des cours d'apprentis du réseau du Nord.

Près de 300 jeunes gens, le torse nu, appartenant aux importantes sections d'éducation physique des citées de Lens, Hellemmes, La Chapelle Paris, etc... participèrent aux épreuves. La matinée fut propice, mais malheureusement la pluie vint contrarier la manifestation de l'après-midi.

Sur le terrain, se trouvait MM. Dassencourt et Schuhler, inspecteurs principaux ; Ogez, ingénieur de la voie ; Delehaye et Huvgghe, sous-ingénieurs ; Leroux, chef de dépôt principal ; Margez, chef de gare principal ; les frères Lafitte, Defarge, moniteurs d'éducation physique, etc...

Les jeunes apprentis subirent les concours qui comportaient da nombreuses épreuves. Ils ne connaîtront leur classement qu'après pointage du jury.

Dans la salle des fêtes de la cité, un dîner réunit les invités, officiels, jurés, moniteurs, etc... Il fut suivi, sur le stade des cheminots, d'un défilé des jeunes athlètes, lesquels se firent fort applaudir.

Nous publierons prochainement le palmarès des épreuves.

Truitte, l'assassin de Radinghem, va partir pour le bagne

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir hier, Eugène Truitte, la complice de Dulour dans le crime de Radinghem va quitter prochainement la maison d'arrêt de Boulogne et sera transitéré à Fresnes, première étape du long voyage vers le bagne.

Bien qu'il ait sauvé sa tête, la sinistre cultivateur est, en cellule, sujet à d'horribles cauchemars. Ce qui le frappe le plus, c'est l'abandon complet dans lequel le laisse sa famille et surtout son malheureux fils

Le voyage du « Comte Zeppelin »

Le « Comte-Zeppelin » a survolé dans la matinée la station navale de T. S. F. da San Juan (Porto-Rico). Il a fait savoir qu'il se dirigeait directement vers Lakahurts (New-Jersey), où il doit arriver samedi matin.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 31 mai 1930

Soleil : Lever à 3 h. 55 ; coucher à 19 h. 42.
Lune : Lever à 6 h. 30.
Aujourd'hui : Ste-Angèle. Demain : St-Pamphile.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 30 mai 1930, à 18 heures :
Baromètre : 759 mil. 8 ; baisse depuis la veille à 9 heures : 6 mil. 5.
Thermomètre : Fronde : 20.8 ; minima : 13.0 atteint à 6 heures ; maxima : 27.0 atteint à 14 h.
Etat hygrométrique : 86 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 9 heures : 0 mil. 5 ; Direction du vent : Sud-Est ; Force : assez fort ; Direction des nuages : Sud-Est ; Etat du Ciel : nuageux.
Temps probable pour aujourd'hui : chaud, orageux.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Amélioration, ciel nuageux avec belles éclaircies et quelques averses ou orages ; vent du secteur Sud, 3 à 5 m. Minimum de température en baisse de 3 degrés.

DEUIL. — Nous apprenons le décès, à Lille, de Mme Nacci. La défunte était la mère de M. D. Nacci, l'excellent joueur de l'Olympique Lillois. Les funérailles auront lieu lundi, à 9 h. 30, en l'église Saint-Martin d'Esquermes.

Décisions de M. Mallarmé au sujet des majorations de traitements des Agents des P. T. T.

Ces augmentations intéressent notamment les commis des P.T.T., les dames employées, manipulants, facteurs receveurs, facteurs.

On communique la note suivante:

« Le ministre des P.T.T. a reçu hier plusieurs délégations des groupements du personnel de son ministère, notamment le Syndicat national des agents, le Syndicat général des employés, le Syndicat des fonctionnaires et le Syndicat des commis d'ordre et expéditionnaires. Ces groupements sont venus lui demander les résultats des pourparlers qu'il avait engagés avec le ministre du Budget sur les échelles de traitements proposées par ce dernier. M. Mallarmé a mis les délégués des divers groupements eu courant des modifications qu'il avait poursuivies et des difficultés qu'il avait rencontrées provenant de la parité des traitements établis par la commission Martin entre les diverses administrations. Malgré ces difficultés et avec l'adhésion du ministre du Budget, qui s'est montré personnellement très favorable à l'amélioration de certaines situations, on a pu aboutir à des résultats qui donnent d'ores et déjà des augmentations pécuniaires très importantes à plusieurs catégories, dont voici les principales:

COMMIS DES P. T. T.

La classe normale en 1914 de 3.700 fr. sera portée à 19.000 fr., soit un coefficient d'augmentation de 5,1 avec accession dans un délai de 18 ans. La classe personnelle en 1914, de 4.000 fr., sera portée à 22.500 fr., soit un coefficient d'augmentation de 5,6, avec attribution au 1/10 de l'effectif total, au lieu de 1/20 en 1914.

DAMES EMPLOYEES

La classe normale en 1914, de 2.500 fr. et la classe personnelle en 1914, de 2.700 fr. pour 1/20 de l'effectif, seront portées à 16.000 fr., soit un coefficient d'augmentation de 6,4 et 5,92. D'autre part, il faut observer que les dames employées des P.T.T. atteignent un traitement de 1.000 fr. supérieur à celui des dames employées des autres ministères. Ces dames employées des P.T.T. sont en voie d'intégration dans le cadre des commis (pour plus de 90 % de leur effectif) et toucheront dès lors les mêmes traitements que les commis, ce qui leur donnera des coefficients d'augmentation encore plus accentués.

MANIPULANTS

Ces agents (tri des lettres, appareils télégraphiques), qui atteignaient en 1914 un traitement de 3.100 fr., recevront un traitement de 15.000 fr., soit un coefficient d'augmentation de 4,83. On leur attribuera, en outre, une indemnité de fonctions qui ira de 400 à 1.000 francs, ce qui permettra de dépasser le coefficient 5.

FACTEURS-RECEVEURS

Les facteurs-receveurs, qui atteignaient en 1914 le traitement de 2.000 fr., vont toucher 14.500 fr., soit un coefficient d'augmentation de 7,25.

En outre, ces facteurs-receveurs, qui touchaient une indemnité de gestion de 450 à 1.200 fr., verront cette indemnité portée à 900, 1.100 et 1.200 francs.

FACTEURS

Les facteurs des villes, qui atteignaient en 1914 le traitement de 2.100 fr., vont toucher 11.500 fr., soit un coefficient d'augmentation de 5,47. Les facteurs ruraux, qui atteignaient en 1914 le traitement de 1.500 fr., vont toucher 11.500 fr., soit un coefficient d'augmentation de 7,6. En outre, les uns et les autres vont recevoir une indemnité de responsabilité journalière, qui sera portée de 2 à 3 fr., et qui constitue un supplément de 900 francs par an. A raison de la parité des traitements, il n'a pas été possible de relever maintenant les traitements d'autres catégories dont la situation, digne d'intérêt, a été signalée par le ministre des P.T.T. et reconnue par celui du Budget; cet état de choses doit être indiqué par les deux ministres au gouvernement, qui avisera à la solution qu'il convient de lui donner à brève échéance. »

Par ailleurs, la situation des ouvriers et celle des comptables de toutes catégories n'ont pas encore été discutées.

Un communiqué du Syndicat général des employés des P.T.T.

Le Syndicat général des employés des P.T.T. nous communique l'information suivante:

« Une délégation du Syndicat général des employés des P.T.T. confédérés a été reçue par M. Mallarmé. Une discussion a eu lieu sur les propositions administratives quant à la répartition des crédits affectés au rajustement des traitements à partir du 1er juillet. La délégation a pris acte des déclarations autorisées de M. le ministre, mais a fait des réserves sur les propositions fragmentaires qui lui étaient faites. Le Syndicat général des employés des P.T.T. a décidé de convoquer un conseil national extraordinaire dimanche 1er juin, pour l'examen de la situation et décisions à prendre. »

La révision des traitements

On communique la nouvelle note suivante:

« Le conseil du cabinet a été mis au courant de l'état des travaux de préparation des décrets relatifs à la révision des traitements, afin d'assurer le paiement des augmentations imputables sur les crédits de l'exercice 1929-1930 avant la clôture de cet exercice. Le conseil a décidé de publier le plus grand nombre possible de décrets au cours du mois prochain; il est néanmoins entendu que, si quelques cas d'espèces justifient une solution hors de règles générales qui président à la confection des barèmes, ils seront de nouveau examinés et définitivement réglés par le gouvernement, dans une réunion du conseil de cabinet. »

Le Conseil de Cabinet s'est occupé de l'ordre du jour des Chambres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier après-midi en conseil de cabinet au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. André Tardieu, président du Conseil. La réunion a durée de 17 h. à 19 h. Le conseil de cabinet a examiné les différentes questions sur lesquelles aura à statuer le conseil des ministres qui se réunit ce matin à l'Elysée. Le conseil de cabinet s'est également occupé de l'ordre du jour des Chambres et des trente interpellations qui ont été déposée avant ou depuis les vacances par des interpellateurs qui sont au nombre de 54.

Le discours de M. A. Tardieu dimanche à Dijon

M. André Tardieu n'a pas donné connaissance à ses collègues du discours qu'il prononcera dimanche à Dijon. Il se réserve de le faire aujourd'hui devant le conseil des ministres.

On ajoute encore que la plus grande partie du conseil de cabinet a été consacrée à l'étude des projets de loi relatifs à l'outillage national. Avant la séance du conseil de cabinet, M. André Tardieu avait vu ensemble MM. Aristide Briand, Paul Reynaud, ministre des Finances; Fargnier, directeur du Mouvement des fonds; Bizot, directeur adjoint; Quesnay, directeur de la B.R.I.; Messon, délégué des banques françaises à la B.R.I.

L'inauguration officielle de la Section française à l'Exposition d'Anvers

Hier après-midi, à 17 h. a eu lieu l'inauguration officielle de la Section française à l'Exposition d'Anvers.

A la cérémonie assistaient MM. P. Flandin, ministre français du Commerce; le baron Thénard, président de la Section française; M. Boucheret, secrétaire général; M. Roussille, commissaire général adjoint, délégué de la marine française; les présidents des chambres de commerce de Bordeaux, *Calais*, St-Nazaire, Le Havre; M. Paul Léon, membre de l'Institut, etc...

Dans la grand salon d'honneur, le baron Thénard a lu un long discours faisant ressortir l'importance de la participation française. Dans son discours, M. P. Flandin, ministre du Commerce, a fait des vœux de prompt rétablissement pour le gouverneur de la province malade. M. Heyman, ministre de l'Industrie et du Travail, a remercié la France de sa brillante participation à l'exposition belge et a souligné les grandes manifestation de sympathie envers la France auxquelles donnent lieu les fêtes belgee.

La visite des salons a commencé ensuite.

Après cette inauguration, M. P. Flandin a assisté à une réception officielle organisée en son honneur : « La Vieille Belgique ».

LE PELERINAGE DES MERES AMERICAINES A SAINT-QUENTIN

Hier matin, à 10 heures, sont arrivées à St-Quentin, six autocars amenant des mères et veuves américaines, accompagnées d'anciens combattants. Elles ont été reçues par le Sous-Préfet, la Municipalité Saint-Quentinoise et les délégués des differentes associations des A. C. dans le hall de la Chambre de Commerce. M. Tricoteaux, député-maire, leur a souhaité la bienvenue.

Le Major Reimsey a remercié vivement au nom de ses camarades la Municipalité, de la belle réception qui leur était faite. A l'issue de la cérémonie, a eu lieu le départ pour Bony. Là une magnifique réception attendait les Américains. La Sous-Préfet, autour duquel s'étaient rangés tous les maires des environs, les enfants des écoles, le député-maire de Saint-Quentin, les Pupilles de la Nation, salua respectueusement les mères et veuves américaines et fit l'historique de l'intervention américaine :

« L'Amérique, s'écria-t-il, n'a pas voulu que la France se consumât sur un bûcher splendide, mais inutile. »

Le général Johnston répondit à M. le Sous-Préfet et le général Pershing prononça quelques paroles émouvantes, puis les enfants des écoles entonnèrent « La Bannière Etoilée » et « La Marseillaise ».

Une minute de silence et les mères et les veuves allèrent chacune sur la tombe de l'être cher qu'elles pleurent encore. Pendant la cérémonie un avion vint survoler le cimetière américain de Bony et jeter quelques fleurs.

Le soir, vers 16 heures, les 200 mères et veuves américaines ont été s'incliner devant le Monument aux morts de la ville afin de réunir dans le même souvenir et les fils et les époux qu'elles pleurent et leurs frères d'armes français tombés dans un même idéal de justice, pour le droit et afin que leurs fils ne voient plus la guerre.

Le vernissage de l'Exposition des maîtres du Hainaut hier à Mons

Hier après-midi a eu lieu à Mons, au Musée des Beaux-Arts, le vernissage de l'Exposition des maîtres du Hainaut (XVe et XIXe siècles), organisée à l'occasion du centenaire de la Belgique. Parmi les personnalités présentes on remarquait MM. Graul, directeur du Musée de Leipzig ; Guiffrey, conservateur du Musée du Louvre ; Foutoukoudis, secrétaire général de l'Office international des Musées à Genève ; Lefranc, conservateur du Musée à Valenciennes.

M. Loucheur reçu par le comte Bethlen et le régent Horthy

M. Loucheur, accompagné du ministre de France à Budapest, a rendu visite à midi, au président du Conseil, le comte Bethlen. L'entrevue a duré une haure, puis M. Loucheur a été reçu en audience par le régent Horthy.

FEUILLETON DU 31 MAI 1930. — № 28

La petite châtelaine

PAR ETIENNE MICHEL

— Vous être imposé, mère, dit Claude, ce voyage si long et si fatigant, par cette chaleur accablante, n'auriez-vous pas fait une imprudence ?

— Non, mon enfant. J'étais si contente de venir te voir ! Comme tu as l'air d'être bien soigné chez ces braves gens ! Comme leur logement est propre et bien tenu !...

— Je ne pouvais, en effet, trouver mieux.

— Tu sais que je compte rester auprès de toi jusqu'à tes examens et te ramener ensuite à Calvaire

Le visage du jeune homme s'illumina.

— Quelle chance ! s'écria-t-il, vous avoir près de moi tout le temps ! n'être plus seul ici !...

— L'homme n'est pas fait pour être seul. Si tu as la chance de passer avec succès tes examens, cherche une situation près de moi, là-bas, dans le Midi.

— Ne me demandez pas cela, mère, implora vivement Claude... Je veux rester à Saint-Etienne ou dans la région. Là-bas, je serais trop loin..., trop loin d'elle, ajouta-t-il en cachant son front dans ses mains.

Mme Prémery se leva et entraîna doucement son grand fils dans sa chambre :

— Mon pauvre petit, soupira-t-elle... Il te fait donc toujours aussi mal, ce cœur ?

Claude se laissait câliner comme un tout petit enfant. La tête appuyée sur la poitrine de sa mère, il pleurait silencieusement.

A personne encore le jeune homme n'avait confié sa peine affreuse. Nul, même ses plus intimes camarades de promotion, n'avait soupçonné la détresse infinie de son âme. Et pourtant, depuis de longues semaines, Claude éprouvait la sensation atroce d'avoir le cœur comme serré dans un étau :

— Tu as revu Mme Barjac ? interrogea la vieille dame.

Claude fit signe que non.

— Tu as bien fait, mon grand ! Mais alors pourquoi vouloir rester ici plutôt que là-bas ? Le changement te guérirait peut-être ?

— Parce qu'ici je suis près d'elle ! Je ne l'ai pas revue, c'est vrai. Malgré une charmante invitation au château, j'ai résisté au désir que j'avais de revoir encore son doux et frais visage... J'ai trouvé un vague prétexte pour refuser... Je ne la reverrai jamais, soit. Mais je la sens tout près de moi, quand même.

« Quelquefois, le dimanche, je vais en tramway à La Fouillouse... je prends le chemin de Saint-Réand... j'aperçois de loin les cèdres et les platanes de son parc, et je me dis :

—« Gina est là, tout près... nous respirons le même air... nous voyons le même pays... Elle vit heureuse auprès de son mari...

« Et cela me console un peu de ma peine, voyez-vous. Et puis je me dis que si un jour elle était malheureuse, je serais là, moi, pour la consoler, la protéger...

M'en aller ? Non, je ne le pourrais pas. Il y a ici, pour moi, une attirance étrange et irrésistible. Je veux rester... Laissez-moi rester, maman !...

Claude sanglotait. Mme Prémery souffrait de voir le chagrin de son fils :

— Mon Dieu ! murmura-t-